

PROCES - VERBAL

Le treize octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Thénioux, sous la présidence de Mme PIETU Delphine Maire.

Nombre de Conseillers en exercice: 13

Date de Convocation du Conseil Municipal: 03/10/2022

Date d'affichage: 03/10/2022

Présents: PIETU Delphine – TOURATIER Vincent – HUGUET Sylvie –TEIXEIRA Antonio - DURAND Marie-Jo - BRANGER Aline – BLANCHET Fabien – LABRY Olivier - BOURSET Fabien — MORNAY David.

Absent et excusé: PORTE Pierre qui a donné pouvoir à TEIXEIRA Antonio, BLANCHARD Sophie qui donné pouvoir à PIETU Delphine, PORTE Raymonde qui a donné pouvoir à HUGUET Sylvie.

M TOURATIER absent pour le début de la séance

Secrétaire : BLANCHET Fabien.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2022

2) <u>VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS DE THENIOUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY</u>

Mme La Maire explique que dans le cadre du programme de voirie rurale 2022, c'est la route des Tripaudières (Tranche 2) qui est programmée,

La Commune participera financièrement à ces travaux de voirie à hauteur de 4192,80€ TTC soit 20 % des travaux qui s'élèvent en totalité à 20 964,00 € TTC

le plan de financement est approuvé

3) : MOTION HOPITAL DE VIERZON

Mme la Maire, expose les difficultés rencontrées par l'hôpital de Vierzon et propose de faire une motion dans laquelle le conseil Municipal demande à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de prendre les mesures suivantes :

- ➤ Le remboursement immédiat (et non pas en novembre) des frais engagés dans le cadre du projet de reconstruction du bloc opératoire,
- L'engagement que le Centre hospitalier ne supportera pas la charge de l'avance des frais de travaux à venir,
- Le remboursement du tiers manquant des mesures Ségur ainsi que le financement de la revalorisation de l'augmentation du point d'indice,
 - La création et le financement d'équipage transport sanitaire à la hauteur des besoins,
 - La réévaluation des effectifs sur l'ensemble de l'établissement,



PROCES - VERBAL

- L'arrêt de Parcoursup pour les écoles d'infirmières,
- ➤ L'ouverture immédiate de concertations pour l'autorisation d'exercer avec parcours de validation des compétences des paramédicaux étrangers,
- ➤ L'ouverture immédiate de concertations avec les paramédicaux afin de recentrer leurs pratiques (lourdeur des tâches administratives) et ainsi remettre le soin au cœur de leur métier.

4) ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023.

Mme La Maire explique qu'en application de l'article 106 III du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 au 01 /01/2023 par anticipation car la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024.

Le responsable du Service de Gestion Comptable de Vierzon a donné un avis favorable pour un basculement par anticipation.

Ce choix s'appliquera au budget principal ainsi qu'au budget CCAS un vote par chapitre globalisé est conservé Le conseil Municipal autorise Madame la Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

5) MODIFICATION DES STATUTS DU SDE.

La Commune de Thénioux est membre du Syndicat départemental d'Energie du Cher (SDE18), qui est un syndicat mixte fermé à la carte, regroupant l'ensemble des communes du Cher ainsi que les 15 établissements publics de coopération intercommunale. Cette forme juridique lui permet de proposer à ses collectivités adhérentes, en plus de ses compétences obligatoires que sont les distributions publiques d'électricité et de gaz, des compétences dites « à la carte », c'est-à-dire engageant uniquement les collectivités volontaires.

Les statuts du SDE 18 n'ont pas évolué depuis 2016. Or dans le même temps, il y a eu des évolutions tant au niveau des membres qui composent le SDE 18 (notamment fusion de certaines communautés de communes) que des missions exercées par ce dernier.

Les services du SDE 18 ont ainsi mené une réflexion sur évolution des statuts. Réflexion qui a été confortée par la Chambre Régionale des Comptes, puisque cette dernière invite très fortement le SDE 18 à actualiser « ses statuts en fonction de l'évolution de ses activités et de son environnement institutionnel afin de consolider son cadre juridique ».

Le projet de modification statutaire a pour objet de procéder à une actualisation ainsi qu'à l'ajout de nouvelles compétences pour permettre au SDE 18 de continuer d'accompagner au mieux les collectivités membre.

- Le projet prévoit notamment :
 - o De modifier la composition du SDE 18 pour prendre en compte l'évolution de la carte intercommunale.



PROCES - VERBAL

- De supprimer la mention de la compétence MAC qui s'est terminée au 31 décembre 2021.
- o D'élargir la compétence IRVE aux mobilités douces.
- D'ajouter une compétence en matière de production et/ou distribution de chaleur ou de froid.
- De permettre au SDE 18 d'exercer des activités complémentaires à l'exercice des compétences obligatoires et optionnelles et notamment la réalisation de prestations de service pour le compte de ses membres mais également pour le compte d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte, ou de tiers.
- En Tant que membre du SDE la Commune doit se prononcer sur ce changement de statut.

6) L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame la Maire rappelle la volonté de la commune d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et notamment en matière d'éclairage public en instaurant une plage horaire d'extinction de celui-ci.

Les Membres du Conseil proposent une extinction de l'éclairage public du 23H à 5H sur toute la commune, une réserve est émise sur la route départementale une réponse du Conseil départemental est attendue.

Un point sera fait dans 6 mois en tenant compte des remarques des habitants.

7): APPROBATION RAPPORT CLECT

La CLECT s'est réunie le 13. Septembre 2022, Mme la maire rappelle les fonctions la commission qui est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation, établir et voter un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources.

Le 13 septembre la commission a entre autre étudié pour Thénioux, le transfert à la commune des équipements sportifs notamment le stade au 01/01/2022

Mme la maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ce transfert et d'approuver son rapport.

8) VENTE PARCELLE B 669 LIEU-DIT « LES SOLEAUX » ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 5/2022

La délibération 5/ 2022 concernant la vente de la parcelle B 669 étant incomplète celle –ci est annulée et remplacée



PROCES - VERBAL

Ce terrain est vendu moyennant le prix de 2,00€ le m2 payable comptant le bien ci-après désigné.

La vente sera signée chez par Maître Hugues POUMEROL notaire à Vierzon.

Le terrain figure ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
В	669	Les soleaux	00ha 12a 05ca

M MORNAY n'a pas pris part au débat

9) <u>APPROBATION DES STATUTS DU SIAEPA - MERY SUR CHER -THENIOUX - SAINT LAURENT.</u>

Mme la Maire rappelle que La Commune de Thénioux en tant que membre du Syndicat intercommunal d'adduction d'Eau Potable et d'assainissement Non Collectif de Méry Sur Cher, Thénioux et Saint Laurent (SIAEPA), doit en cas de changement de ses statuts approuver ceux-ci.

Lors du Conseil syndical du 15/09/2022 une mise à jour de ceux-ci a été faite.

Mme la Maire explique les modifications qui sont intervenues et demande au conseil municipal de les approuver.

10) DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ASSAINISSEMENT.

Afin de pouvoir passer des écritures d'amortissement Mme la Maire propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Chapitre 011		Chapitre 040	
Compte 6061	+413,72 €	Compte 1391	+413,72€
Total	413,72 €	Total	413,72 €
Recettes 042		Recettes	
Chapitre		Chapitre	
Compte 777	+413,72 €	Compte	+ 413,72€
Total	413,72 €	Total	

11) DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Mme la Maire fait part d'un courrier de la Préfecture en date du 6 septembre 2022 dans lequel le Préfet du Cher ainsi que le Président du Conseil d'Administration du service



PROCES - VERBAL

départemental d'incendie et de secours du Cher informe la commune de Thénioux de la nécessité de procéder à la création de la fonction de conseiller municipal « correspondant incendie et secours ».

Mme La maire explique que Le correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il aura pour mission sous l'autorité du Maire :

• De participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et des documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune.

De concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,

De concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,

De concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informera périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

M Fabien BOURSET accepte cette mission

12) <u>DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL</u>

Suite à une insuffisance de crédits au compte 28041512 et 6811 pour les amortissements des fonds de concours Mme la Maire propose d'effectuer les modifications suivantes :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Chapitre 042		Chapitre 21	
Compte 6811	+825.90 €	Compte 2152	+825,90€
Compte 6156	- 825,90 €		
Total	0€	Total	825,90 €
Recettes		Recettes	
		Chapitre 040	
	€	Compte 28041512	+ 825,90€
Total		Total	

13) MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL A LA CDC.



PROCES - VERBAL

Mme la Maire donne lecture de la convention que la commune signe chaque année avec la CDC concernant la mise à disposition du personnel de voirie.

Il a été estimé 10594,55€ pour l'entretien de la voirie, 3700,00€ pour l'entretien de l'Escale et les chemins jouxtant et 2201,50 € pour l'entretien du camping des Belles Rrives Pour 2022 la commune percevra 16 496,05€.

14) QUESTIONS DIVERSES

M TEIXEIRA informe que VEOLIA viendra contrôler la station d'épuration lundi 17 octobre.

M TOURATIER informe le conseil que l'état versera en 2023 une compensation pour l'augmentation des produits énergétiques et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Les collectivités ont la possibilité de demander un acompte de 30%.

Mme La Maire confirme que l'entreprise Guignard a bien l'intention de refaire un enrobé sur la route de la Jorandière et qu'elle ne restera pas dans l'état actuel.

Mme La Maire fait part de sa rencontre avec une personne responsable de la fibre qui lui a indiqué que la commune de Thénioux était simple à fibrer et que l'échéance sera pour Juillet 2023.

Mme le Maire rappelle à la commission des affaires scolaires, la rencontre prévue avec la chambre d'Agriculture et des producteurs locaux ainsi que la rencontre avec l'Ecopôle alimentaire de la Chaponnière programmée le 28/10 à l'école de Méry Sur Cher.

Mme la Maire fait part du devis pour le bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h48

La Maire, Delphine PIETU Le Secrétaire, BLANCHET Fabien